#### **8282/24 ADD1 LIMITE**

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 juin 2024 Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 juin 2024

### TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

# PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

E 18841

## Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.